



# PRÉFÈTE DE LA LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes

Unité Interdépartementale Loire-Haute-Loire  
2, avenue Grüner – Allée C – 42000 Saint-Etienne

Saint-Etienne, le 16 avril 2021

Réf. : UID4243-DSSP-021-0221/CG

Monsieur,

L'inspection des installations classées a réalisé un contrôle de votre établissement situé sur la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY.

En application des articles L.171-6 et L.514-5 du code de l'environnement, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie du rapport que je transmets à madame la préfète de la Loire.

Cette visite d'inspection a mis en exergue les non-conformités détaillées dans le rapport joint, elle a été également l'occasion de formuler des observations.

Je vous saurai gré de bien vouloir me tenir informée, dans un délai maximum de 1 mois, des suites que vous donnerez à cette visite d'inspection en fournissant un plan d'actions visant à remédier aux non-conformités constatées et à répondre aux observations formulées. Ce plan d'actions devra respecter les délais mentionnés dans le rapport ci-joint.

Sauf réserve de votre part motivée sous un délai de quinze jours par des considérations prévues par la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4°, L.124-1, L.125-1, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, le rapport de contrôle joint au présent courrier sera publié sur le site Internet de l'inspection des installations classées.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

L'inspecteur de l'environnement

**SAS Jean MELI**  
**7-9 rue de Grangeneuve**  
**42000 SAINT-ETIENNE**

Copies :

- DDPP

- S/Préfecture Montbrison

- ACLM Conseil (mail)

- Dossier / Chrono